

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est **un enjeux sociétal et économique** pour les élèves. Passage obligé pour toute personne à la recherche d'**autonomie**, l'obtention du permis de conduire est également indispensable pour faciliter la recherche d'un **emploi** ou le pérenniser.

>> **SAVOIR CONDUIRE UN VÉHICULE À MOTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ** RESTE L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE.

Notre auto-école vous **amène vers la réussite de votre permis**, en vous formant sur différent niveaux de compétence :

- ✓ les **savoirs théoriques** (connaissances mécaniques, apprentissage du Code de la route)
- ✓ les **savoir-faire** (maîtrise du véhicule, perception des informations, analyse des situations, prise de décision)
- ✓ les **savoir-être** (conscience du danger, prise en compte de l'aspect social de la conduite, courtoisie, respect des usagers, en particulier les plus vulnérables).

Comment le suivi de la formation est-il réalisé?

Un suivi de votre apprentissage est réalisé sur votre **livret numérique de formation**.

L'enseignant y note **les objectifs de travail** et les **compétences** acquises ou en cours d'acquisition.

À la fin de votre formation, nos formateurs vous **préparent à l'examen** du permis.

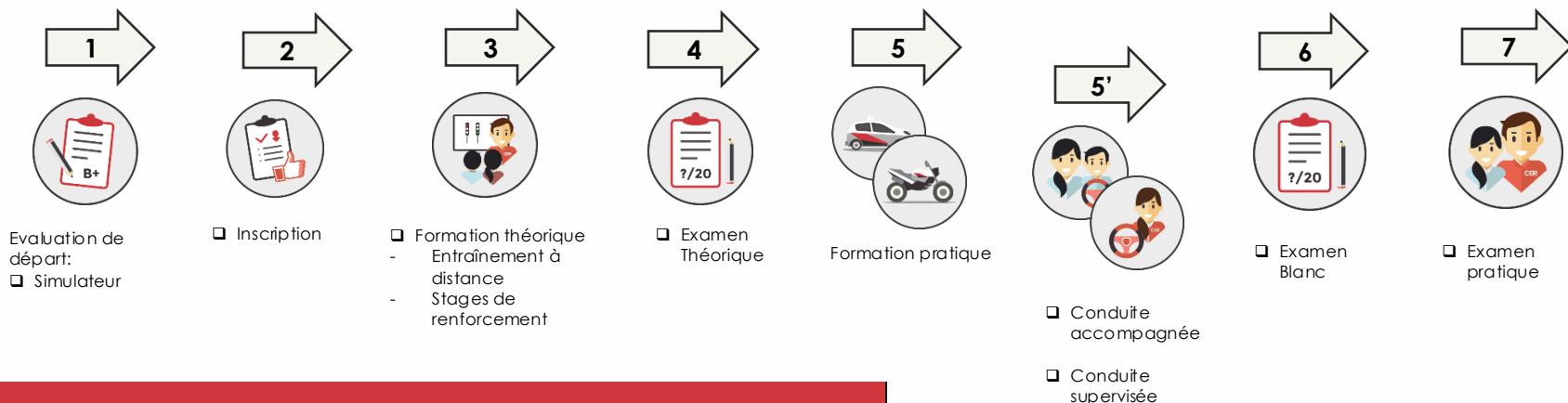


PARCOURS DE FORMATION DE L'ÉLÈVE

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- ✓ dans l'**école de conduite** en stage de renforcement
- ✓ à **distance (internet)** avec une plateforme dédiée et **un suivi** par un enseignant (visio, tchat)



PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous devrez acquérir la maîtrise des quatre compétences principales de conduite :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

COURS OBLIGATOIRES

Des cours théoriques obligatoires sont à suivre durant votre formation à la conduite :

- ✓ Bases mécaniques de la conduite
- ✓ Les règles principales de circulation

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve théorique est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique, quelle que soit la catégorie de permis visée.

Déroulement

L'épreuve se déroule chez un des opérateurs privés agréé par l'État. D'une durée de 30 minutes environ, l'examen comporte 40 questions. Il se réalise sur une tablette munie d'écouteurs. Chaque tablette diffuse une série propre à chaque candidat présent.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de votre inscription en préfecture comme candidat en formation pour l'obtention du permis de conduire.

Validation de l'examen*

Les candidats valident l'examen s'ils répondent correctement à 35 questions minimum sur les 40 questions présentées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur 40 questions réparties en dix thématiques portant sur un large champ de connaissance :

- ✓ La loi et la circulation
- ✓ Le conducteur
- ✓ Précautions en prenant et en quittant son véhicule
- ✓ Documents – passagers – chargement
- ✓ Équipement de sécurité des véhicules
- ✓ Mécanique et sécurité
- ✓ La route
- ✓ Les autres usagers
- ✓ Règle et environnement
- ✓ Conduites à tenir en cas d'accident

L'ensemble de ces thématiques couvre la réglementation et les savoirs qu'un conducteur doit connaître, ainsi que les comportements attendus de sa part pour conduire un véhicule en toute sécurité.

*La réussite à l'examen est valable pendant cinq ans. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve pratique a pour objet de **contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats nécessaires pour circuler en toute sécurité.**

L'évaluation des aptitudes du candidat est réalisée par un **expert** de la sécurité routière.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce **bilan de compétences** dans une grille d'évaluation.



Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

[Lien vers l'arrêté](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'arrêté modifié du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire en définit l'organisation; l'épreuve se déroule sur 32 minutes durant lesquels le candidat devra :

- ✓ réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- ✓ suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
- ✓ réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision ;
- ✓ réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- ✓ procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- ✓ appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- ✓ adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- ✓ faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'expert évalue les compétences du candidat et retranscrit les résultats sous forme d'un bilan de compétence.

	E	0	1	2	3	Autonomie Conscience du risque
Connaitre et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						
Effectuer les vérifications du véhicule						
Connaitre et maîtriser les commandes						
Appréhender la route						
Prendre l'information						
Adapter l'allure aux circonstances						
Appliquer la réglementation						
Partager la route avec les autres usagers						
Communiquer avec les autres usagers						
Partager la chaussée						
Maintenir des espaces de sécurité						
Sous-totaux						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						
Courtoisie						
Total général						

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE A



Pour la catégorie A, l'examen doit permettre **contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour conduire une motocyclette en sécurité.**

L'examen pratique comprend deux phases :

- **une épreuve hors circulation de 10 minutes.** Il s'agit de contrôler le niveau des savoirs et savoir-faire pour s'assurer, avant l'épreuve en circulation, que le candidat a une maîtrise suffisante de sa machine pour évoluer en sécurité.
- **une épreuve en circulation de 40 minutes.** Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.



Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

[Lien vers l'arrêté](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve hors circulation est composée d'un enchaînement de six manœuvres comprenant :

- ✓ trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur, à savoir les déplacement de la motocyclette sans l'aide du moteur et les déplacements de la motocyclette à allure réduite avec et sans passager.
- ✓ trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure plus élevée, à savoir les exercices de freinage d'urgence, de slalom et d'évitement.

L'épreuve en circulation permet l'évaluation du candidat sur diverses situations. L'expert évalue les compétences du candidat dans les domaines suivants ::

- ✓ savoir se positionner sur le véhicule en circulation,
- ✓ connaître et utiliser les commandes,
- ✓ prendre l'information, adapter son allure aux circonstances, appliquer la réglementation ,
- ✓ communiquer avec les autres usagers , partager la chaussée, maintenir des espaces de sécurité .